ANNEXE 1 
Données essentielles des conventions de subvention

nomAttribuant	idAttribuant	dateConvention (1)	nomBeneficiaire (2)	idBeneficiaire (3)	objet (4)	montant (5)	nature (6)	conditionsVersement (7)	datesPeriodeVerse ment (8)	idRAE (9)	notification UE (10)	pourcentageSubve ntion (11)	
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2022_10_06	Association Le Relais	33 361 188 700 097	Convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement : financement partiel du poste de juriste et plus particulièrement dans ses missions auprès des victimes de violences intra familiales	16 000,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : Acompte : 80 % à la notification Solde : 20 % au vu des justificatifs demandés	2022_10_06_ 2023_09_30		Non	1	
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2022_10_06	Union Départementale des Associations Familiales du Cher	77 502 210 600 030	Convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement : accompagnement des ménages surendettés résidant dans le département du Cher	30 000,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : Acompte : 80 % à la notification Solde : 20 % au vu des justificatifs demandés	2022_10-06_ 2023_06_30		Non	1	

- (1) Date de la convention de subvention au format AAAA-MM-JJ (Exemple : 2016-02-24)
- (2) Raison sociale du bénéficiaire
- (3) Identifiant du Système d'Identification du Répertoire des Etablissements (SIRET) Taille : 14
- (4) Objet de la subvention Taille maximum : 256 caractères
- (5) Montant total de la subvention en décimal Le séparateur des décimales est la virgule.
- (6) Nature de la subvention Liste (plusieurs choix possibles, séparés par des virgules) : aide en numéraire, aide en nature
- (7) Valeurs possibles : unique, échelonné, autre (décrire les conditions de versement) Taille maximum : 256 caractères
- (8) Si la date exacte d'un versement n'est pas encore connue, indiquer une période vraisemblable de versement. Si date : AAAA-MM-JJ Exemple : Si période (de date 1 à date 2) : AAAA-MM-JJ\_AAAA-MM-JJ
- (9) Numéro unique de référencement au répertoire des aides aux entreprises : Donnée optionnelle si le dispositif est recensé au répertoire des aides aux entreprises
- (10) Si le dispositif a fait l'objet d'une notification conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis Mention : oui ou non
- (11) Dans les cas où la subvention est accordée à plusieurs attributaires au titre d'un même projet, la répartition de la subvention entre ces attributaires
- Décimal Le séparateur des décimales est la virgule. Exemples : 1 si la subvention n'a qu'un seul bénéficiaire ; 0,35 si le bénéficiaire reçoit 35 % du montant de la subvention